



Direction des Affaires Economiques et Touristiques

Avis d'appel à candidature pour les locaux de l'Archipel des Métiers d'Art de Cilaos

Article 1-Identification de l'établissement public de coopération intercommunale

Communauté Intercommunale des Villes Solidaires (CIVIS)

Direction des Affaires Economiques et Touristiques

29, route de l'Entre-Deux - 97410 Saint-Pierre

Téléphone : 02 62 49 96 00 / Télécopie : 02 62 49 96 99 / courriel : daet@civis.re

Site internet : www.civis.re

Article 2-Objet

A-Nature

Appel à candidature pour désigner les futurs locataires des espaces artisanaux et commerciaux de l'Archipel des Métiers d'Art de Cilaos

B-Description sommaire des locaux

Des locaux artisanaux et commerciaux entre 15 et 62 m² (RDC et R+1)

Un salon de thé (RDC) d'une surface totale de 81 m² + terrasse vitrée 55 m²

Un restaurant (R+1) d'une surface totale de 196,40 m² + terrasse panoramique de 108 m² partiellement couverte

C-Destination des locaux

Activités économiques et touristiques relatives à un des trois thèmes suivants : l'artisanat d'art, le bien-être et la gastronomie. Les locaux de stockage sont exclus.

Article 3-Modalités de réponse

A-Retrait du cahier des charges

Les candidats souhaitant répondre à l'appel à candidature peuvent obtenir le cahier des charges soit :

- En le téléchargeant sur le site internet de la CIVIS,
- En se le procurant auprès de la Direction des Affaires économiques et Touristiques.

IMPORTANT : Les candidats ayant retiré un cahier des charges par internet ou auprès de la Direction des Affaires économiques et Touristiques devront obligatoirement envoyer un courrier ou un mail à l'adresse figurant à l'article 1 pour être référencé dans la liste des retraits.

En effet, ceci permettra à la CIVIS de leur transmettre d'éventuelles informations complémentaires pendant la période de l'appel à candidatures.

B-Formulation des candidatures

Les candidatures doivent parvenir par voie postale ou être remises contre récépissé à l'adresse indiquée à l'article 1 au plus tard le 16 mars 2015 à 15H00 sous pli cacheté avec la mention :

Direction des Affaires Economiques et Touristiques
Candidature Archipel des Métiers d'Art
NE PAS OUVRIR

C-Questions des candidats

Les questions formulées par les candidats devront être transmises à partir du 19 janvier 2015 par courrier, par télécopie ou par courriel à l'attention de la Direction des Affaires économiques et Touristiques. Les réponses seront fournies dans un délai maximum d'une semaine.

D-Visite de site

La collectivité pourra programmer des visites de site à partir du 19 janvier 2015 pour les candidats qui le souhaitent.

Le présent avis n'est pas un document contractuel ni une offre et ne saurait engager la CIVIS si elle juge que les candidatures reçues ne sont pas satisfaisantes.

Date d'envoi de l'avis à la publication :